



BILAN CFDT 2015/2018 MÉTROPOLE DE LYON

Vos représentants **CFDT** élus en 2015 ont été présents à chaque séance des Commissions Administrative Paritaire (CAP), Comité Technique (CT), Comité Hygiène et Sécurité, Conditions de Travail (CHSCT) et Comité des Œuvres Sociales (COS), comme ils s'y étaient engagés.

Cette participation active a permis de dénoncer les dysfonctionnements et de faire des propositions. Ces instances sont consultatives et n'obligent pas l'employeur à prendre en compte les positions des organisations syndicales. D'où le sentiment que nous avons tous d'avancer « à petits pas ».

Mais imaginons qu'il n'y ait plus de représentants du personnel, que disparaissent CAP, CT, CHSCT et COS. Que pensez-vous qu'il arriverait ?

- Auriez-vous obtenu une augmentation de la participation employeur à la mutuelle ?
- Les prestations COS se seraient-elles diversifiées ?
- Les erreurs de déroulement de carrières auraient-elles été corrigées ?
- Les agents non accompagnés lors de procédure disciplinaire auraient-ils pu se faire entendre ?

Pour la **CFDT**, il est évident que la réponse est NON.

C'est pourquoi nous présentons des listes aux élections professionnelles, pour continuer notre action, porter nos projets tels que l'harmonisation des fonctionnements entre toutes les délégations, la défense les droits des agents et la qualité du service rendu aux usagers.

**Pour vous représenter, pour vous défendre :
Votez **CFDT****

Bilan des actions CFDT menées depuis 2015 :

- Nous défendons votre carrière et votre rémunération :
 - o Réponses aux sollicitations des agents : informations, conseils par mail, téléphone, rendez-vous...
 - o Ratios d'avancement insuffisants dénoncés. La **CFDT** revendique un droit à avancement de carrière.
 - o Dans les collèges, l'intervention de la **CFDT** a permis la régularisation avec rétroactivité de la NBI pour de nombreux agents.
- Nous revendiquons vos droits sociaux :
 - o Amélioration des prestations et défense du maintien du budget du COS, la **CFDT** a également contribué à la mise en place de son site Internet
 - o Augmentation de la participation employeur sur la prévoyance.
 - o La **CFDT** participe au groupe de travail sur le renouvellement du contrat de prévoyance et porte la revendication d'une prise en charge employeur de la partie incapacité/invalidité pour chaque agent. Au-delà de ces prestations, chaque agent serait libre de prendre d'autres options à sa charge.
- Nous sommes actifs dans les instances :
 - o Participation à toutes les instances
 - o Participation active des élus CHSCT aux groupes de travail, aux visites des locaux de la collectivité pour la défense des conditions de travail des agents.
 - o Accompagnement de situations individuelles (reclassement professionnel, conseil de discipline, comité de réforme, entretien avec la hiérarchie) et défense des agents avec nos élus **CFDT** en CAP qui représentent tous les agents de tous les services. Cette mission d'accompagnement est possible car les militants **CFDT** sont issus de toutes les délégations.
- Nous sommes mobilisés pour vos conditions de travail et l'organisation de votre travail :
 - o La **CFDT** a contribué à la mise en œuvre de mesures de prévention des accidents du travail et des risques psycho-sociaux.
 - o Nombreuses interpellations des services et délégations sur des dysfonctionnements (réorganisation des services, NBI...).
 - o La **CFDT** a obtenu la parution d'une note de service permettant la clarification des contraintes horaires des agents en MDM.
 - o Contacts réguliers avec les services Ressources Humaines sur le dossier du télétravail. Depuis la création de la Métropole, la **CFDT** a revendiqué la mise en place du télétravail. L'engagement d'une expérimentation courant 2ème semestre 2018 a été obtenu avec généralisation à l'ensemble des agents à l'été 2019.
 - o Participation active au suivi des dossiers Handicap, Diversité, Formations personnelles. La **CFDT** a obtenu et soutenu la mise en place des Guides du temps de travail et des formations, pour une meilleure information des agents.
 - o Accompagnement de collectifs de travail sur des problèmes particuliers
 - o Les élus **CFDT** au CT portent votre parole et défendent le principe de réorganisations garantes d'un bon fonctionnement sans suppression de postes.

LA PRIORITÉ DE LA CFDT, C'EST LA DÉFENSE DES DROITS DES AGENTS